

sont très-riches en arsenic étant préparés avec le vert de Swansult et le bleu cobalt produit chez l'ouvrier qui respire la poussière une vive irritation de la gorge, des bronches et par suite la toux. Il s'ensuit aussi de l'amalgame. Ces accidents peuvent aussi être déterminés par de l'hydrogène arsenié qui prend naissance par suite des conditions de la chaleur et de l'humidité qui règnent, d'ordinaire, dans ces endroits.

MEUNIERS, CHARBONNIERS,
CARDEURS, ETC.

Il y a encore les poussières végétales ou animales, comme celles de la farine, du charbon, de la paille, des grains, de la laine, de la plume, etc., qui chez ceux qui les respirent longtemps finissent par produire le catarrhe du poumon et même la consommation.

LES SALLES DE DISSECTION, LES
USINES DE CHANDELLES, DE
COLLE, DE SAVON, ETC.

La putréfaction de matières organiques agissent d'une manière nuisible sur la santé et donnent naissance à des diarrhées, à des dysenteries, à la fièvre typhoïde, etc.

INTOXICATION MARÉCAGEUSE.

Les émanations d'eaux stagnantes contenant des détritus organiques des végétaux et des animaux en putréfaction donnent naissance chez ceux qui respirent cet air vicié à l'endémie marécageuse caractérisée, ordinairement par de la fièvre.

* *

ORDONNANCES HYGIÉNIQUES.

a—Bien proportionner la dimension des pièces d'une habitation au nombre de personnes qui les occupent et à la durée du séjour qu'elles y font.

b—Une chambre de 90 pieds cubes d'air peut être habitée par une personne pendant plusieurs heures sans danger, mais elle n'est exempte ni d'odeur, ni

d'excès d'humidité, tandis qu'une chambre de 180 pieds ne présentent plus ces inconvénients.

c—Il faut à l'homme pour respirer 90 pieds cubes d'air neuf par heure.

d—Chaque pièce d'une habitation doit avoir au moins une fenêtre pour y laisser pénétrer l'air et la lumière du jour.

e—Destiner à la cuisine une pièce spacieuse, bien éclairée, bien ventilée.

f—L'évier qui reçoit les eaux ménagères doit être tous les jours lavé et désinfecté au moins une fois tous les mois avec une forte solution de sulfate de cuivre.

g—A la campagne, les eaux ménagères ne doivent pas aller corrompre celles des puits qui servent de boisson aux hommes et aux animaux.

h—Eloigner les latrines des chambres à coucher et éviter qu'elles répandent de l'odeur; pour cela y faire couler de temps en temps une grande quantité d'une solution de sulfate de cuivre.

i—Les fosses d'aisance doivent être placées loin de l'habitation, et être vidées au besoin, avant qu'elles déversent sur le sol. Détruire les émanations qui s'en exhalent en y faisant couler de temps en temps une solution de sulfate de cuivre.

j—Ne jamais laisser dans une chambre à coucher ni animaux, ni fleurs.

k—Tenir toutes les pièces de l'habitation dans la plus grande propreté possible.

l—Eloigner de la maison, étables, écuries, poulaillers, etc., fumiers, purins.

m—Accorder la plus grande surveillance à ce que les fumiers et les purins n'aillent pas corrompre les eaux des puits, dans la crainte que ces eaux deviennent la cause de la fièvre typhoïde, etc.

n—l'exposition la meilleure à donner à l'habitation est celle de l'est à l'ouest.

o—La cave doit être bien ventilée et si le sol est humide l'on doit y répandre de la chaux vive.